

Critères de détection d'une résurgence de COVID-19 au niveau communal – Early warnings/alertes

Mise à jour 23 mars 2022

Contexte

Dans le contexte de l'évolution de la crise, une stratégie à plus long terme a été mise en place pour le testing, en fonction de la situation épidémiologique. Ainsi, trois niveaux de gestion sont considérés, basé sur une analyse de la situation par le Risk Assessment Group (RAG), comme décrit [ici](#). A noter que ces niveaux ne correspondent pas nécessairement aux trois couleurs du Baromètre Corona, puisque celui-ci se base uniquement sur des critères hospitaliers (qui sont tardifs) et une analyse politique.

En fonction du niveau et du variant circulant, il sera recommandé à la population de se faire tester ou non en cas de symptômes possibles de COVID-19. Dans une situation où peu de tests seront réalisés, le suivi de la situation au niveau des communes deviendra plus difficile. Dans ce contexte, l'utilisation de Early warnings et d'alertes au niveau des communes est revue.

Eléments de discussion

- Avoir un système d'alerte n'est pertinent que si une alerte est effectivement suivie par une évaluation de la situation locale et par la prise de mesures au besoin, pour limiter la transmission du virus.
- Dans le contexte d'un variant comme Omicron (très transmissible mais moins sévère), il n'y aura plus de testing systématique recommandé au **niveau 1**. Au niveau national/régional/provincial, l'évaluation de la situation épidémiologique se basera alors davantage sur la surveillance par un réseau de médecins généralistes, la surveillance hospitalière et la surveillance des eaux usées, mais ne plus sur les indicateurs en lien avec les infections. Dans ce cas, il n'y aura donc plus de données représentatives sur l'incidence de nouvelles infections et du taux de positivité PR au niveau des communes. Puisque le système d'alertes automatiques est basé sur ces indicateurs, il n'y aura donc plus de Early warnings et d'alertes non plus. Comme le niveau correspond toutefois à une situation épidémiologique sous contrôle, avec toujours une circulation du virus mais à un niveau faible et sans impact sur le système de soins de santé, l'absence d'alertes au niveau communal n'aura pas d'impact important. Par contre, une information des autorités sanitaires régionales sera nécessaire en cas de clusters identifiés dans une commune dans des institutions avec une population vulnérable, pour évaluer si des mesures temporaires sont nécessaires pour contrôler le foyer de cas.
- Dans le contexte d'un nouveau variant dont les caractéristiques (transmissibilité et sévérité) sont encore inconnues ou pour lequel une diminution de l'efficacité vaccinale a été démontrée, la stratégie de testing recommande à nouveau de tester toutes les personnes symptomatiques, et des données seront donc disponibles aussi au niveau 1, avec la possibilité d'envoyer des alertes aux communes. Puisque dans cette situation, l'objectif est de contenir le plus possible la circulation de ce nouveau variant, une réaction précoce est importante et utile même au niveau communal.

- Au **niveau 2** (aussi bien pour un variant type Omicron qu'un nouveau VOC), un testing de toutes les personnes symptomatiques est recommandée et les indicateurs en lien avec les nouvelles infections seront donc disponibles au niveau des communes. A noter que ceci ne sera représentatif que dans un contexte où les autotests positifs (qui seront davantage utilisés lorsque la capacité de tests PCR et RAT sera dépassée) seront également enregistrés. Des alertes au niveau communal seront surtout importantes dans une phase ascendante (passage du niveau 1 au niveau 2), avec une circulation croissante et un début de pression sur le système de soins de santé ; dans ce cas, des mesures sont nécessaires pour inverser la tendance et éviter l'évolution vers le niveau 3. En fonction de la prise de mesures non pharmaceutiques (NPI) au niveau de la province ou national (tels que le port de masque, l'utilisation du CST) ou non, des mesures (complémentaires) devront être envisagées au niveau local. Dans une phase descendante, les alertes peuvent également être intéressantes pour identifier les situations où la transmission du virus reste élevé, mais l'imposition de mesures supplémentaires au niveau communal sera difficile à accepter.
- Au **niveau 3**, la circulation du virus sera très intense et généralisée dans la société, avec un risque élevé de surcharge du système de santé, y compris le système de testing et de tracing. Des mesures au niveau local ne seront plus utiles mais devront être prises au niveau de la province/région/pays. Il n'est donc plus pertinent d'envoyer encore des alertes au niveau des communes.
- Lorsque la stratégie de testing change (pe passage du niveau 1 au 2), il faudra prendre en compte une période d'au moins 2 semaines avant d'avoir des données suffisamment représentatives pour pouvoir envoyer des Early warnings/alertes. En effet, la stratégie de testing étant plus large au niveau 2 qu'au niveau 1, le nombre de cas et de tests d'une semaine au niveau 1 ne seront pas comparables à ceux d'une semaine au niveau 2. Des alertes « artificielles » seront donc générées les premières semaines, en raison du changement de la stratégie.
- Les [indicateurs](#) pour les Early warnings et alertes restent les mêmes. Pour les Early warnings en Flandre et à Bruxelles¹, il s'agit du nombre de jours avec une augmentation de nouveaux cas, le changement relatif d'incidence sur 7 jours (en %), et le changement du taux de positivité (PR). Pour ce dernier, une légère adaptation est toutefois faite pour les scénario 1, puisque le PR concernera maintenant surtout des personnes symptomatiques (plus de testing systématique prévu pour les contacts à haut risque, peu de tests pour les voyageurs et de screening) et sera donc relativement élevé. Si une commune a un Early warning pendant au moins cinq jours sur une période des sept derniers jours, avec au moins 7 cas, une "alerte" est envoyée. En Wallonie, des alertes étaient envoyées sur base de détection de clusters et de la vitesse de propagation. Dorénavant, les mêmes indicateurs seront utilisés que dans les autres régions, avec un envoi hebdomadaire de la liste de communes ayant une alerte à AViQ. De même, pour la Communauté germanophone, une liste des communes en alerte sera envoyée chaque semaine aux autorités sanitaires.
- Etant donné que l'expérience des mois précédents a montré que l'évaluation hebdomadaire par le RAG de la situation épidémiologique au niveau communal identifiait principalement des communes ayant déjà reçu une alerte via le système automatique, seul ce dernier système est retenu. Le RAG

¹ A Bruxelles, l'inspection d'hygiène de la Commission communautaire commune (CCC) peut également envoyer des alertes en prenant en compte d'autres indicateurs, tels que des clusters identifiés, un nombre importante de voyageurs de retour de pays à risque et autres facteurs jugés problématiques.

pourra toutefois encore attirer l'attention sur une ou plusieurs communes lors de l'évaluation hebdomadaire, si la situation épidémiologique y est particulièrement inquiétante.

Conclusion

L'envoi des alertes sur la situation épidémiologique vers les communes aura toujours lieu au niveau 2 dans un scénario d'un variant type Omicron, et au niveau 1 et 2 pour un nouveau variant (caractéristiques encore inconnues ou sévérité plus grande démontrée). Le passage d'un niveau/scénario sera décidé par la Conférence Interministérielle Santé publique (CIM), après avis du RAG.

Toutefois, le système d'évaluation proposé présente certaines limites importantes. Lorsqu'un niveau est modifié, il faut attendre au moins deux semaines avant de pouvoir envoyer des alertes. Au cours de cette période de transition, il faudra donc informer les autorités locales de ceci. Aussi, dans un contexte où l'on s'attend à ce que la population se fasse progressivement moins tester (même en cas de symptômes), alors que le système d'alerte au niveau municipal est complètement dépendant des résultats des tests, il y a un risque réel que le système ne détecte pas une augmentation locale de la circulation du virus ou que tardivement. La prise de mesures (supplémentaires) devra donc principalement être évaluée et coordonnée au niveau provincial.

	Caractéristiques du variant circulant	
	Rapport hospitalisations/cas faible (pe type Omicron)	Rapport hospitalisations/cas élevé ou inconnu (pe nouveau VOC)
Niveau 1	Déclaration et investigation de clusters (principalement dans des populations à risque de maladie sévère)	Alertes
Niveau 2	Alertes	Alertes
Niveau 3	Pas de mesures au niveau communal donc pas d'alertes	Pas de mesures au niveau communal donc pas d'alertes

Les indicateurs et seuils pour les Early warnings (à Bruxelles et en Flandre)² :

Indicateur*	Seuils Early Warning (minimum 2 conditions)
Jours avec augmentation des nouveaux cas	≥4*
Δpositivité	>5**
Changement relatif d'incidence 7j (%)**	>50***

*Au moins 4 jours d'augmentation sur les 7 derniers.

**Différence entre la moyenne du taux de positivité calculé sur les 7 derniers jours et celui calculé sur les 7 jours précédent. Ce seuil ne s'applique que dans le contexte d'un variant de type Omicron (scénario 1, où l'on teste presque exclusivement des personnes présentant des symptômes) et sera à évaluer une fois qu'il y aura suffisamment de recul dans cette situation.

***Pourcentage de changement de l'incidence sur 7 jours par rapport à la valeur observée 7 jours plus tôt.

Les alertes (si une commune a eu au moins cinq Early warnings sur une période de sept jours) seront envoyées de façon automatique en Flandre et à Bruxelles, et de façon hebdomadaire en Wallonie et la Communauté germanophone (via les autorités sanitaires).

² Pour les communes comptant au moins 7 cas au cours des 7 derniers jours, afin d'éviter que les petites communes affichent un Early warning dès qu'il y a un petit cluster (par exemple dans une famille).